

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

ID : 066-216602128-20230417-059_2023-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois et le Dix Sept Avril à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torréilles.

Date de convocation du conseil municipal : 11 avril 2023

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Jean LANCELLA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Stéphanie FLEURY, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Héroïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE

Absents excusés : Geoffrey TORRALBA donne pouvoir à Marc MEDINA, Monique DEYRES donne pouvoir à Bernardine SANCHEZ, Jean-Luc ROMERA donne pouvoir à Agnès BLED, Sébastien CABRI donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Emilie COUVEZ donne pouvoir à Emilie MONTANES, Virginie PORTEILS donne pouvoir à Pierre PAGNON

Absent : Pierre FAGET

En exercice : 27

Présents : 20

Ayant pris part au vote : 25

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Héroïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.059/2023

Vente d'une parcelle communale située en zone agricole et cadastrée section AS n°77 au lieu-dit «Les Rotes»

Monsieur Damien CLET, conseiller municipal, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur Gérard CEBELLAN, adjoint au maire, présente à l'assemblée, la demande de monsieur Damien CLET, gérant de l'entreprise SARL «Frenzy Palace» de Torréilles, qui souhaite acquérir pour son propre compte, la parcelle cadastrée section AS n°77 au lieu-dit «Les Rotes» appartenant à la commune.

Cette parcelle de 3 412m² se situe en zone agricole. Le montant moyen en zone agricole varie entre 1,5€ et 2,5€ en fonction des avantages que présente la parcelle. La parcelle voisine cadastrée section AS n°76 correspondant aux mêmes critères que la parcelle communale s'est vendue au prix de 2,60€ le m². La parcelle cadastrée section AS n°77 est donc proposée à 2,60€ le m² soit 8 871,20€ afin de respecter la politique agricole mise en place ainsi que la cohérence des prix au m², pratiqués dans ce secteur. Il explique qu'en raison de la complexité de la procédure de vente pour les biens en secteur agricole ou naturel, il est préférable par sécurité juridique, de passer par un notaire.

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de monsieur Gérard CEBELLAN, adjoint au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

- DECIDE de vendre la parcelle cadastrée section AS n°77 au lieu-dit «Les Rotes» à monsieur Damien CLET au prix de 8 871,20€ net vendeur ;
- AUTORISE monsieur le maire à mandater maître Christine SABATO, notaire à Le Barcarès, pour la signature de l'acte ;
- PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acheteur ;
- AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la transaction.

Ainsi fait et délibéré à Torréilles,
Les jours, mois et an que dessus.
Certifiée exécutoire suivant transmission
En préfecture du : 20 AVR. 2023
Et publication du : 20 AVR. 2023

Le maire,

Dr Marc MEDINA



La secrétaire,

Héroïse MONREAL